

## Nancy

### Nancy Thermal : « Le Bien Commun » s'étonne des indemnisations supplémentaires pour Bouygues

Peu de temps avant la fin du chantier de Nancy Thermal, le concessionnaire du site a soumis une demande d'indemnités supplémentaires à la Métropole du Grand Nancy. Il est question de 8 millions d'euros, dont 3,5 millions qui ont été acceptés par la Métropole. L'association de défense de l'intérêt général Le Bien Commun exprime son « étonnement face à ces sommes ».

Thomas Baudoin – 09/10/2023 à 21:22 | mis à jour à 21:28

|



Nancy Thermal a ouvert ses portes en avril 2023. Photo Cédric Jacquot

C'est un détail qui leur a mis la puce à l'oreille. Dans le dossier [Nancy Thermal](#), « cher » à l'association [Le Bien Commun](#), un principe du contrat de concession remettrait en question le principe de délégation de service public aux risques et périls du concessionnaire prévu par la loi. Et cela, « aux dépens du contribuable », selon l'association.

En épluchant le contrat signé entre la Métropole et le concessionnaire Grand Nancy Thermal Développement (dont Bouygues Bâtiment et Valvital sont actionnaires), il est apparu à l'association que certaines subventions étaient possiblement « soumises à un réexamen en cas de modification des conditions économiques légales ou réglementaires s'imposant au concessionnaire ».

En clair, que le concessionnaire se donnait le droit de demander plus d'indemnisations en cas d'imprévus.

#### « Assurer l'emprunt du concessionnaire »

Conditions économiques, le terme est « d'un vague absolu » selon Noël Le Monnier, bénévole au Bien Commun. D'après lui : « Ce dispositif de cession de créance assure Bouygues a également dressé une liste de causes légitimes d'indemnisation qu'il revient à la collectivité de supporter. »

Fin 2022, dès la fin des travaux des causes diverses sont ainsi présentées : amiante, recours judiciaire, inflation, pénurie de matériaux et même découverte d'une espèce protégée de [crapauds](#) qu'il a fallu déplacer de 50 mètres.

Total des demandes : 8 millions d'euros dont 3,5 ont été acceptés et versés par la Métropole. Qui n'a pas communiqué sur le sujet.



### **Créneaux bas tarifs de la piscine ronde : Nancy Thermal joue-t-il le jeu ?**

Depuis la réouverture en avril 2023 du complexe Nancy Thermal, la piscine ronde fait désormais partie du pôle Spa thermal, dissociée de la partie Aquasport.

Les tarifs de la piscine étaient initialement à un tarif de 19,50 € pour deux heures comme les autres soins du pôle Wellness et Bien-être. Une [médiation](#) a finalement permis d'obtenir dix créneaux hebdomadaires de deux heures chacun à des tarifs alignés sur les autres piscines du Grand Nancy.

Mais aujourd'hui l'association Le Bien Commun reproche à [Valvital](#) sa communication plus que discrète sur ces créneaux. Selon les bénévoles : « Il y a même une volonté que ces créneaux ne soient pas fréquentés. Malheureusement ça marche. Très peu de personnes viennent. »

Après recherche, les tarifs et les horaires de la [piscine ronde](#) sont bien accessibles en ligne. Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, le tarif résident pour deux heures est à 5,05 €, le tarif non-résident, à 6,20 €.

<https://c.estrepublicain.fr/economie/2023/10/09/nancy-thermal-le-bien-commun-s-etonne-des-indemnisations-supplementaires-pour-bouygues>